



TITRE HONORIFIQUE

DISTINCTION DE L'INSTITUT

INSTITUT DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

Guide de présentation d'une candidature

Janvier 2026

GUIDE POUR LA MISE EN CANDIDATURE

TITRE HONORIFIQUE DE DISTINCTION

Ce guide a été élaboré afin de faciliter la tâche de toute personne désirant proposer la candidature d'une personne au titre de Distinction de l'Institut.

Lancé en 2023, le prix Distinction de l'Institut est attribué par le conseil d'administration afin de reconnaître la contribution extraordinaire de personnes au développement et au rayonnement de la profession de **planificateur financier** et **planificatrice financière** (Pl. Fin.).

Les objectifs recherchés par la remise de cette distinction sont de :

- Reconnaître la contribution extraordinaire de certains individus au développement et au rayonnement de la profession de planificateur financier et planificatrice financière;
- Promouvoir la profession et ses impacts auprès de la relève en donnant le goût de joindre cette profession;
- Faire rayonner les programmes et les personnes diplômées de l'Institut auprès de diverses parties prenantes : régulateurs, grands employeurs, universités, partenaires financiers et autres.

La proposition de candidature doit être soumise par deux personnes qui fourniront aussi chacune une lettre d'appui. Ces lettres doivent refléter de manière concrète comment la candidate ou le candidat s'est distingué et faire ressortir ses réalisations.

Les lettres d'appui devraient souligner depuis combien de temps l'auteur ou l'autrice connaît le candidat ou la candidate et comment il mesure sa contribution et son impact sur la profession. Les lettres d'appui devraient mettre davantage en lumière les réalisations mentionnées dans le formulaire.

Le Comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut étudie les candidatures et applique des critères et un processus strict d'évaluation des candidats et candidates à cette distinction en fonction des critères d'évaluation mentionnés dans ce document. Il se réserve le droit de consulter en toute indépendance et de ne pas remettre de prix si les candidatures reçues ne sont pas conformes aux standards du prix.

Le conseil d'administration de l'Institut reçoit les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique et entérine, le cas échéant, la candidature proposée. Lorsqu'une candidature est acceptée, la personne présidant le conseil d'administration de l'Institut ou une personne déléguée remet la distinction à l'occasion du congrès annuel de l'Institut. La photo de la personne honorée est également affichée au tableau des Distinctions sur le site Internet de l'Institut.

Rédaction d'un dossier de mise en candidature

La rédaction du dossier de candidature est une étape cruciale qui permet de mettre en valeur la candidature et de faire la démonstration de la contribution extraordinaire d'une personne au développement et au rayonnement de la planification financière.

Le dossier doit donc faire ressortir les éléments importants qui justifient la mise en candidature. Il est essentiel d'avoir l'information la plus complète possible et des renseignements exacts. Des pièces justificatives peuvent être jointes au dossier.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au titre de Distinction de l'année, le candidat ou la candidate doit :

- Faire la promotion soutenue de la planification financière dans les médias, dans la collectivité, dans son organisation;
- Soutenir la formation (académique ou formation continue) des planificateurs financiers et planificatrices financières en s'impliquant activement depuis plusieurs années, et ce, de différentes façons ;
- Être particulièrement efficace dans ses interventions et être apprécié de façon constante par les planificateurs financiers et planificatrices financières.

Le candidat ou la candidate n'est pas nécessairement détenteur du permis de PI. Fin ou du diplôme en planification financière de l'Institut.

Critères d'exclusion

Les personnes suivantes ne peuvent pas faire l'objet d'une mise en candidature :

- Administrateur ou administratrice en exercice, ou ayant siégé au courant des deux dernières années, ou personne liée* ;
- Personne employée par l'Institut (incluant le ou la PDG) en poste au moment de l'octroi du prix, ou ayant été en poste au courant des deux dernières années, ou personne liée¹;
- Personne ayant déjà reçu le prix Distinction au cours des 3 dernières années.

Sous réserve de ses autres droits et recours légaux, l'Institut se réserve le droit de retirer toute reconnaissance honorifique s'il juge que l'association du prix au ou à la récipiendaire, compte tenu de son comportement, pourrait avoir un impact négatif sur l'image publique ou la réputation de l'Institut, ou si c'est dans l'intérêt de l'Institut de le faire.

Critères d'évaluation

Un ou plusieurs des critères suivants se retrouvent clairement et sont appuyés d'exemples, de données ou de statistiques dans le dossier de candidature :

- Une réalisation spécifique au courant des trois dernières années dans un domaine particulier et dont les retombées ont rejailli sur l'ensemble de la profession;

¹ Une personne liée désigne ici les enfants, les parents ou le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate.

- Engagement exemplaire dans la promotion de la profession ou la qualité de la pratique de la planification financière;
- Réalisations ou contribution exceptionnelle en lien direct avec un programme, un comité, un groupe de travail, une activité ou un objectif spécifique de l'Institut;
- Développement d'une méthode, d'un outil, ou de contenus novateurs qui fait évoluer la pratique de la planification financière de façon significative auprès d'un grand nombre de praticiens.

Formulaire de candidature

Les sections du formulaire doivent être remplies de façon claire et compréhensible et faire ressortir comment le candidat ou la candidate au titre de Distinction de l'année répond aux critères d'évaluation précités.

Présentation du dossier

Les personnes qui présentent le dossier doivent s'assurer que le dossier est complet et que les renseignements qui y figurent sont exacts et suffisants pour permettre au Comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut d'analyser adéquatement la candidature présentée.

La décision du Comité de gouvernance et d'éthique sera influencée par le soin avec lequel les éléments du dossier ont été préparés, incluant la précision des éléments mis en valeur, les organismes, les dates, etc.

Les membres du Comité de gouvernance et d'éthique se réservent le droit de procéder à des vérifications externes des faits énoncés à l'appui d'une candidature.

Documents à transmettre à l'Institut

Les candidatures doivent être déposées à l'aide du [formulaire électronique](#).

Seulement le ou la PDG et secrétaire de l'Institut ainsi que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et du conseil d'administration auront accès aux formulaires de mise en candidature. Ces derniers sont tenus à la discrétion et à la confidentialité de ces informations en vertu de la Politique de déontologie des administrateurs et administratrices de l'Institut.

Pour toute question ou information concernant la présentation d'une mise en candidature au titre de Distinction de l'année, veuillez contacter Mme Caroline Champagne, présidente-directrice générale et secrétaire, par courriel à l'adresse caroline.champagne@institutpf.org